

Procès-verbal de la quatre-vingtième (80^e) séance (spéciale à huis clos) du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) tenue le mercredi 13 avril 2022, par courrier électronique.

Procès-verbal approuvé le 2022-05-17

(rédigé par Mme Annie Lavigne spécialiste en procédés administratifs)

Courriel envoyé à	Réponses remises par
D ^r Christian Carrier	D ^r Christian Carrier
M. Éric Samson	M. Érik Samson
M ^{me} Caroline Lemay	M ^{me} Caroline Lemay
M ^{me} Josiane Quessy	M ^{me} Josiane Quessy
M ^{me} Ginette Boisvert	M ^{me} Ginette Boisvert
M. Michel Larrivée (<i>président par intérim</i>)	M. Olivier Malo
M. Daniel Jean	M ^{me} Fanny Longpré
D ^r Eddy Larouche	M. Michel Larrivée
M ^{me} Carol Chiasson	M. Daniel Jean
M. Michel Dostie	M. Eddy Larouche
M ^{me} Chantal Plourde	M ^{me} Carol Chiasson
M ^{me} Nathalie Labrecque	M ^{me} Chantal Plourde
M ^{me} Michèle Laroche	M ^{me} Michèle Laroche
M. Carol Fillion (<i>secrétaire</i>)	
M. Richard Beauchamp (<i>membre observateur</i>)	
M. Olivier Malo	
M ^{me} Fanny Longpré	
M ^{me} Eniko Neashish	

POINTS STATUTAIRES

CA-80-01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un courriel a été acheminé aux membres du conseil d'administration le mercredi 13 avril 2022 leur demandant de prendre connaissance des documents envoyés et de faire parvenir, par retour de courriel, leur intention à l'égard des projets de résolution.

CA-80-02. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET PRISE DE CONSCIENCE DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES

Suite à leur prise de connaissance de l'ordre du jour, aucun administrateur participant à cette séance spéciale à huis clos par courrier électronique n'estime être en conflit d'intérêts par rapport aux sujets de l'ordre de jour. Pour ce, aucune déclaration de conflit d'intérêts n'est émise.

DOSSIERS SOUMIS POUR DÉCISION

CA-80-03. NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DE LA PERTINENCE CLINIQUE

Suite à l'annonce du départ du titulaire en titre, D^{re} Anne-Marie Grenier, des démarches ont eu lieu pour le processus de sélection du poste de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique.

Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M. Carol Fillion, président-directeur général, M^{me} Nathalie Boisvert, présidente-directrice générale adjointe et M^e Louis Brunelle, conseiller stratégique au PDG.

La candidature de D^r Olivier Roy est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 24 mars 2022.

Résolution CA-2022-26

Nomination au poste de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S 4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de D^r Olivier Roy;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par D^r Olivier Roy;

CONSIDÉRANT la correspondance de consultation aux facultés de médecine des universités de Sherbrooke et de Montréal à l'effet de nommer D^r Olivier Roy au poste de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec à l'effet de nommer D^r Olivier Roy au poste de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général à l'effet de nommer D^r Olivier Roy au poste de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer, conditionnellement au retour de la consultation des facultés de médecine des universités de Sherbrooke et de Montréal, D^r Olivier Roy à titre de directeur des services professionnels et de la pertinence clinique; cette nomination prendra effet le 13 juin 2022;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de Dr Olivier Roy, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire de Dr Olivier Roy selon la directive ministérielle, soit la classe salariale J. S'ajoute à cette rémunération les paramètres gouvernementaux négociés;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-80-04. NOMINATION À LA DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELLES ET DE LA PERTINENCE CLINIQUE AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES PROFESSIONNELS DU RLS DU CENTRE-DE-LA-Mauricie ET DU RLS DE LA Vallée-de-la-BATISCAN

À la suite du départ du titulaire en titre, D^r Lionel Jospitre, des démarches ont eu lieu pour combler le poste de directeur adjoint des services professionnels pour les RLS du Centre-de-la-Mauricie, du Haut-Saint-Maurice et de la Vallée-de-la-Batiscan.

Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé de M. Carol Fillion, président-directeur général, M^{me} Nathalie Boisvert, présidente-directrice générale adjointe et M^e Louis Brunelle, conseiller stratégique au PDG.

Au terme du processus de sélection, la candidature de D^r Jean-François Lemay a été retenue.

Résolution CA-2022-27

Nomination à la Direction des services professionnelles et de la pertinence clinique au poste de directeur adjoint des services professionnels du RLS du Centre-de-la-Mauricie et du RLS de la Vallée-de-la-Batiscan

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c S 4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, la candidature de D^r Jean-François Lemay a été recommandée;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par D^r Jean-François Lemay;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général par intérim à l'effet de nommer D^r Jean-François Lemay au poste de directeur adjoint des services professionnels pour les RLS du Centre-de-la-Mauricie, du Haut-Saint-Maurice et de la Vallée-de-la-Batiscan;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer le D^r Jean-François Lemay à titre de directeur adjoint des services professionnels pour les RLS du Centre-de-la-Mauricie, du Haut-Saint-Maurice et de la Vallée-de-la-Batiscan; cette nomination prendra effet le 18 avril 2022;
2. d'autoriser le président-directeur général par intérim à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes du D^r Jean-François Lemay, en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;
3. de fixer le salaire du D^r Jean-François Lemay, soit le minimum de la classe salariale F ou 110 % du salaire qu'il recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe F. S'ajoute à cette rémunération les modalités applicables aux cadres médecins;

4. d'autoriser le président-directeur général par intérim à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

CA-80-05. NOMINATION À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES AU POSTE DE DIRECTEUR ADJOINT DES COMMUNICATIONS ORGANISATIONNELLES ET DES COMMUNICATIONS EXTERNES

Afin d'assurer le positionnement des communications au niveau stratégique de l'établissement, le conseil d'administration a adopté, en décembre dernier, l'abolition du poste de coordonnatrice des communications et créer un poste de directeur adjoint aux communications au sein de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Le comité de sélection pour ce poste de cadre supérieur était composé M. Carol Fillion, président directeur général, M^e Louis Brunelle, conseiller stratégique au PDG ainsi que M^{me} Annie-Andrée Émond, adjointe au directeur et responsable des communications du CIUSSS de l'Estrie CHUS.

La candidature de M^{me} Caroline Paquin est retenue au terme du processus de sélection qui s'est terminé le 25 février 2022.

Résolution CA-2022-28

Nomination à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques au poste de directeur adjoint des communications organisationnelles et des communications externes

CONSIDÉRANT l'article 173.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, c. S-4.2) prévoyant qu'il appartient au conseil d'administration de nommer les cadres supérieurs de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 15.1 du Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et des services sociaux qui indique que le conseil d'administration fixe le salaire d'une personne qui accède à un poste de cadre supérieur;

CONSIDÉRANT qu'au terme des processus d'affichage et de sélection, le comité de sélection a recommandé la candidature de M^{me} Caroline Paquin;

CONSIDÉRANT les qualifications et l'intérêt manifesté par M^{me} Caroline Paquin;

CONSIDÉRANT la recommandation du président-directeur général, à l'effet de nommer M^{me} Caroline Paquin au poste de directrice adjointe des communications organisationnelles et des communications externes;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de nommer M^{me} Caroline Paquin à titre de directrice adjointe des communications organisationnelles et des communications externes; la date d'entrée en fonction est le 24 avril 2022;
2. d'autoriser le président-directeur général à confirmer l'embauche et les conditions de travail afférentes de M^{me} Caroline Paquin en conformité avec les règlements en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux;

3. de fixer le salaire de M^{me} Caroline Paquin, soit le minimum de la classe salariale 44 ou 110 % du salaire qu'elle recevait avant sa nomination, sous réserve de ne pas dépasser le maximum de la classe 44;
4. d'autoriser le président-directeur général à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les membres du conseil d'administration ont eu jusqu'au vendredi 15 avril 2022 à 12 h pour retourner leurs réponses.

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM,

LE SECRÉTAIRE,

Original signé par

Original signé par

M. Michel Larrivée

M. Carol Fillion
Président-directeur général